

x

x

x

AFFAIRE N°20/1 - Approbation du dossier de concours présenté par les Services Techniques pour la réalisation d'un pont démontable. - Autorisation de lancer le concours et de traiter avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'endiguement de la Ravine du Butor a conduit à substituer un pont métallique au radier prolongeant la rue du Bois de Nèfles afin de maintenir l'axe de circulation.

Cet ouvrage à voie unique cause des perturbations à la circulation routière, particulièrement aux heures de pointe où de nombreux véhicules sont drainés par la Cité Scolaire du Butor.

L'acquisition d'un pont supplémentaire conçu localement et dressé parallèlement au premier permettra d'assurer rapidement un écoulement normal du trafic.

De plus, après la réalisation du Boulevard Sud, cette installation provisoire pourra être réutilisée sur l'endiguement de la Ravine des Patates à Durand.

Le montant de cette opération est évalué à 300 000 F et sera financé par une subvention de la F.E.C.L. et par un emprunt C.D.C.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier concours présenté par les Services Techniques ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres, puis de traiter avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

x

x

x